

RCS : ROMANS  
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 70029  
Numéro SIREN : 323 887 075  
Nom ou dénomination : SARL ENTREPRISE BONVINI

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001647

Désignation de l'entreprise SARL BONVINIAdresse de l'entreprise 5 IMPASSE DU PLATANE26200 ANCONENuméro SIRET \* 3 2 3 8 8 7 0 7 5 0 0 0 2 2Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 0 0 9 2 0 2 1</u>	<u>3 0 0 9 2 0 2 0</u>	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	3 050	012	3 050	
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	230 844	030	230 688	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>233 894</b>	<b>048</b>	<b>230 688</b>	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	16 050	052	16 050	
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	71 604	070	33 904
		Autres * (3)	072	1 382	074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	65 995	086	65 995	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>155 031</b>	<b>098</b>	<b>33 904</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>388 925</b>	<b>112</b>	<b>264 592</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				<b>1</b>	<b>2</b>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 700	7 700	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		770	770	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u> )	132		6 403	6 403	
	Report à nouveau	134		(4 256)	(9 910)	
	Résultat de l'exercice	136		2 616	5 653	
	Provisions réglementées	140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>13 233</b>	<b>10 617</b>	
		<b>Total II</b>	<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		7 817	8 672	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <u>169</u> )	172	82 857	103 283	104 065	
	Produits constatés d'avance	174				
		<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>111 099</b>	<b>112 737</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>124 333</b>	<b>123 354</b>		
RENOUVELS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
					1 000	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL BONVINT		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*													
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13	0	0	9	2	0	2	1	13	0	0	9	2	0	2	0				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210																		
	Production vendue	biens			215		214																		
		services *			217		218		177	185					135	410									
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		(1	300)					(18	700)									
	Production immobilisée *						224																		
	Subventions d'exploitation reçues						226																		
	Autres produits						230				316												817		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)				232				176	201											117	527	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234																		
	Variation de stock (marchandises) *						236																		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238				26	007											25	159	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240				1	600												190	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242				45	430												41	498
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244				1	549												1	423
	Rémunérations du personnel *						250				52	009												53	454
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252				14	076												13	693
	Dotations aux amortissements *						254					2													
	Dotations aux provisions						256				33	904													
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262				9													1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260																			
Total des charges d'exploitation		(II)				264				174	585												135	418	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270				1	616												(17	891)	
Produits financiers						280																			
Produits exceptionnels						290				1	000												23	417	
Charges financières						294																			
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300																	(128)	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348																				
Impôts sur les bénéfices *						306																			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310				2	616												5	653	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312				2	616			314											
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316																		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318																		
	Provisions non déductibles *						322																		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324																		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés				247		330																		
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*				248																				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251																		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998																		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999																			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																								997	
Déductions	Entreprise innovante (44, sexies)		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)		986		987																		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		981		989																		
	Divers dont ZFA NG (44, quaterdecies)		Investissements outre-mer		345		344																		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																								
Zones de restructuration de la défense (44, tredecies)						127																			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)						991																			
Créance due au report en arrière du déficit						346																			
Zone de développement prioritaire (44, septdecies)						993																			
Bassins ruraux (44, quinquies)																								138	
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)																								992	
Bénéfice col. 1		Déficit col. 2				352				2	616			354											
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356																			
Déficits antérieurs reportables : * .....2.0.....7.208 ont imputés sur le résultat :																								360	
Bénéfice col. 1		Déficit col. 2				370				0				372											

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quotité

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Fonds commercial	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Informations en matière de crédit bail	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 124 332.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 177 185.41 Euros et dégageant un bénéfice de 2 616.35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

La crise sanitaire liée à la covid-19 et la prorogation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 d'urgence constituent un événement majeur de l'exercice.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir mais on peut considérer que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

#### **Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des amortissements**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des provisions**

Cf Dossier Fiscal

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

### Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

#### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	3 050			3 050	
Total	3 050			3 050	

#### Produits à recevoir

#### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 325
Dettes fiscales et sociales	7 184
Total	11 509

#### Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

**SARL ENTREPRISE BONVINI**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 7 700 euros**  
**Siège social : 5 Impasse du Platane**  
**26200 ANCONE**  
**323887075 RCS ROMANS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 24 janvier 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 2 616,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 616,00 euros
Au compte Report à nouveau à l'absorption des perte antérieures qui s'élève ainsi à -1 640,00 euros.	2 616,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 janvier 2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance

*Certifié conforme  
de la gérance*

Jean-Pierre BONVINI

*Bonvini Jean Pierre*

*[Signature]*